

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 220^e assemblée générale tenue le 27 septembre 2023	2
5. Information.....	3
5.1 CRT – Ouverture de postes	3
5.2 Processus électoral pour recruter une 7 ^e personne pour l'exécutif.....	3
6. État des négociations	3
6.1 Rapport sur la négociation à la table centrale	3
6.2 Rapport sur la négociation à la table sectorielle	3
7. Exercice du rapport de force	4
7.1 Rapport sur la négociation à la table sectorielle	4
7.2 Règles du FDP (Fonds de défense professionnelle de la CSN) et règles de participation à la grève	4
7.3 Règles du FRS (Fonds de résistance syndicale du SPECS).....	5
8. Vote de grève.....	6
8.1 Recommandation sur le mandat de grève.....	6
8.2 Explication du déroulement du vote secret.....	6
8.3 Proposition de quatre scrutateurs et scrutatrices	7
8.4 Vote secret	7
9. Plan de mobilisation.....	7
10. Proposition de ralliement (si le mandat de grève est rejeté).....	8
11. Proposition de destruction des bulletins de vote	9
12. Divers	9
13. Levée de l'assemblée.....	9

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre ouvre l'assemblée. Il présente les invités :

- Alexandre Boucher-Bonneau, notre SAMVR (Soutien à la mobilisation et à la vie régionale);
- Marie-Ève Côté, notre conseillère à la FNEEQ-CSN;

- Denis Beaudin, le président du Conseil central de l'Estrie-CSN;
- Vincent Beaucher, président du SCCUS (Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université de Sherbrooke).

Résolution 221.1

« Il est proposé de nommer Marilyn Ouellet à la présidence d'assemblée. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Dominique Dubuc appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 221.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant.es :

- Stéphanie Cournoyer (Soins infirmiers)
- Alexandro Gonzalez Lepe
- Julie Dubois (Techniques de santé animale)
- Victor Létourneau (Biologie)
- Jean-Philippe Royer (Sociologie)
- Camille Simard (Sociologie)
- Annick Lebrun (Techniques de travail social)
- Gabrielle Tapp (Sociologie)
- Jean-François Nadon (Technologie de laboratoire)
- Audrey Doucet (Physiothérapie)
- Ghislain Blanchard (Physiothérapie)
- Jessica Gagné-Sansfaçon (Biologie)
- Nicolas Rompré (SPU)
- Sébastien Tetu (SPU)
- Mélanie Bénard (Sociologie)
- Laurie Barnabé-Francoeur (EHST). »

Catherine Ladouceur propose et Geneviève Charest appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 221.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Claudine Desautels propose et Noémi Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 220^e assemblée générale tenue le 27 septembre 2023

Résolution 221.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 220^e assemblée générale tenue le 27 septembre 2023 tel que présenté. »

Catherine Ladouceur propose et Diane Lafrance appuie.

Adoptée à l'unanimité.

5. Information

5.1 CRT – Ouverture de postes

Jean-Luc Filion aborde le processus d'ouverture de postes qui a eu lieu lors du CRT de vendredi dernier. 33 postes ont été ouverts cette année, dont 4 nouvellement ouverts lors du dernier CRT.

5.2 Processus électoral pour recruter une 7^e personne pour l'exécutif

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle qu'un poste de conseiller ou de conseillère est vacant à l'exécutif présentement. Le mandat débiterait en janvier. Le processus électoral démarre pour que l'élection ait lieu lors d'une prochaine assemblée.

6. État des négociations

6.1 Rapport sur la négociation à la table centrale

Mathieu Poulin-Lamarre trace le portrait des négociations à la table centrale. La table centrale concerne les salaires, la retraite, les assurances, les congés. Les négociations durent depuis un an. Les offres patronales n'ont pas tellement bougé depuis le début des rondes de négociation. Le gouvernement fait actuellement face à un Front commun d'une ampleur historique.

L'offre salariale actuelle est de 9 % sur 5 ans. Or, la partie patronale prétend offrir 13 % en incluant un forfaitaire de 1000 \$ ainsi que des montants qui ne concernent pas le collégial.

Les conditions de travail sont à améliorer et le gouvernement prétend vouloir agir sur cet aspect alors que ses offres vont à l'encontre des demandes syndicales en misant sur l'enseignement à distance.

Le gouvernement veut proposer des reculs alors que le régime de retraite se porte bien. Cela aurait un impact principalement sur les enseignant.es qui débutent leur carrière.

En ce qui concerne les droits parentaux, le gouvernement ne voit pas l'importance de les bonifier alors que des demandes syndicales sont sur la table.

Les revendications concernant les assurances collectives sont importantes : la partie syndicale souhaite la participation de l'employeur, qui refuse d'en discuter.

6.2 Rapport sur la négociation à la table sectorielle

Steve McKay et Josée Morais expliquent ce qui se passe à la table sectorielle, qui concerne nos conditions de travail en tant qu'enseignant.e de cégep. Les enseignant.es de la FNEEQ-CSN et de la FEQ-CSQ font Front commun à cette table. Les difficultés rencontrées par les enseignant.es sont nommées, entre autres l'épuisement, l'anxiété et le manque d'attractivité de la profession.

Steve et Josée rappellent les demandes prioritaires (alléger la tâche, donner un meilleur accès aux congés, corriger l'échelle de traitement, circonscrire et baliser l'offre d'EAD, reconnaître le réseau des cégeps comme outil de développement socio-économique, reconnaître la crise climatique).

Ils résument ensuite la réponse patronale : peu d'ouverture. Tous les prétextes semblent bons pour que la partie patronale refuse d'accéder à nos demandes.

Obtenir un mandat de grève semble à cette étape le meilleur moyen pour aller plus loin dans la négociation.

7. Exercice du rapport de force

7.1 Rapport sur la négociation à la table sectorielle

Michèle Le Risbé et Jean-Luc Fillion exposent l'état de la mobilisation actuelle. Ils rappellent que le rapport de force se construit et que la progression des moyens est importante. 420 000 travailleurs et travailleuses font partie du Front commun et sont appelés à se mobiliser actuellement. Les votes de grève vont continuer à se prendre jusqu'au 13 octobre. Présentement, les syndicats votent massivement en faveur de la grève. Jean-Luc Fillion rappelle que la présentation de statistiques sur les votes est faite dans le but d'en appeler à la solidarité.

Ensuite, Michèle présente les votes tenus dans les cégeps jusqu'à maintenant, tous en faveur de la grève. Elle souligne que la participation aux assemblées et aux votes est très grande présentement, du jamais vu dans certains cégeps.

7.2 Règles du FDP (Fonds de défense professionnelle de la CSN) et règles de participation à la grève

Alexandre Boucher-Bonneau explique son rôle de SAMVR. Il explique ce qu'est le FDP, son fonctionnement et les règles de participation à la grève. Il mentionne entre autres le montant de 315 \$ par semaine que les membres pourraient recevoir en cas de grève. Il mentionne que les questions sur les cas particuliers pourront lui être posées après l'assemblée. Il mentionne que la participation à la grève (6 heures par jour) et la perte de revenus sont essentielles pour avoir droit au FDP. L'inscription se fera avec un code QR.

Il rappelle l'importance d'aviser l'exécutif si la situation d'un membre change pendant la grève afin d'assurer l'admissibilité au FDP.

Il présente la **recommandation 1** :

Règlements de participation (Articles 16 et 19 des Statuts et règlements du FDP)

- • Attendu que la décision de faire la grève est une décision collective
- • Attendu la nécessité de la solidarité et de l'unité de tous les membres
- • Attendu que tous les membres du syndicat sont directement impliqués et intéressés aux objectifs pour lesquels il y a conflit

- • Considérant que notre participation doit être basée sur la justice et l'équité
- • Considérant l'obligation pour le syndicat de se conformer aux statuts et règlements du FDP édictés par le congrès de la CSN

Résolution 221.5

« Il est proposé que l'assemblée générale de notre syndicat se donne les règlements de participation à la grève suivants :

1. *Tous les membres doivent s'inscrire au conflit selon la méthode prescrite par le CE de la CSN, et ce, au plus tard dans les 7 jours qui suivent le déclenchement du conflit. Le refus de le faire équivaut à une renonciation aux prestations.*

2. *Tous les membres doivent s'inscrire à une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève.*
3. *Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités, selon le cas :*
 - *Lors d'une grève discontinue, le temps de piquetage de chaque membre est équivalent à son horaire de travail pour la journée grévée.*
 - *Lors d'un conflit continu, le temps de piquetage équivaut à 20 heures par semaine.*
 - *La participation à d'autres actions que le piquetage peut être considérée comme du temps de piquetage si le comité responsable le juge nécessaire.*
4. *Tous les membres sont tenus d'assister aux assemblées hebdomadaires d'information lorsqu'elles sont nécessaires selon le contexte.*
5. *Lorsque le syndicat organise des formations syndicales, les membres sont tenus d'y assister. De telles formations tiennent lieu de piquetage pendant cette journée.*
6. *Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le FDP.*
7. *Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie des présents règlements.*
8. *Aucune consommation d'alcool ou de drogue ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical. »*

Claudine Desautels propose et Anne-Marie Leblanc appuie.

Des questions d'éclaircissement sont posées au sujet des congés parentaux et médicaux. On invite les membres à informer rapidement l'exécutif pour que les cas particuliers soient traités.

On demande des précisions concernant les heures de piquetage : 6 heures par jour en grève discontinue, 20 heures par semaine en grève générale illimitée.

On précise que les précaires seront coupés en fonction de leur horaire de travail. Il sera important pour eux de piqueter les jours où ils auraient travaillé au cégep.

Concernant les PVRTT, il est important aussi de vérifier avec l'exécutif comment gérer les journées de grève.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Règles du FRS (Fonds de résistance syndicale du SPECS)

Josée Morais explique ce qu'est le FRS, son fonctionnement et ses règles.

Elle rappelle la recommandation qui a déjà été adoptée au sujet du FRS. Elle mentionne aussi le montant total disponible actuellement dans le fonds et le montant de 100 \$ par jour qui sera versé aux membres admissibles pour chaque journée de grève.

On rappelle que les montants du FDP et du FRS sont non imposables.

Quelques questions sont posées par les membres.

8. Vote de grève

8.1 Recommandation sur le mandat de grève

Evelyne Letendre rappelle les raisons de faire la grève et de choisir ce moyen de pression. Elle explique que la grève demeure un moyen efficace pour faire avancer les négociations et que des gains ont été obtenus historiquement grâce à la grève. Elle rappelle l'ampleur du Front commun et l'importance de participer à ce mouvement pour améliorer nos conditions de travail et nos salaires, mais aussi pour militer pour l'amélioration et la survie des services publics et soutenir nos collègues de tous les secteurs (santé, éducation, services sociaux, services de garde, etc.).

Elle présente la **recommandation 2** :

Libellé de la proposition de vote de grève (ne peut être amendée)

Résolution 221.6

« Je mandate le SPECS-CSN (Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke – CSN) pour déclencher, au moment jugé opportun, une grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée (GGI).

Que le déclenchement de la GGI soit précédé de séquences de grève, et ce, en tenant compte de la conjoncture de négociation. »

Julie Dionne propose et Nancy Dion appuie.

Evelyne Letendre précise que le mandat signifie que la GGI n'aura pas lieu dès le départ, mais qu'on pourrait s'y rendre si la négociation n'avance pas bien. De plus, elle explique le sens du mot *séquence*, qui veut dire une série de jours de grève. La durée des séquences, leur nombre de même que le moment de leur tenue n'est pas encore connu. Enfin, Evelyne souligne que l'objectif du mandat est de montrer notre détermination à la partie patronale et d'avoir un mandat de GGI en poche au cas où on en aurait besoin.

Une période de questions et de commentaires est ouverte au sujet du mandat de grève. Plusieurs questions sont posées par les membres au sujet des reprises des journées de grève, du temps qu'on peut tenir avec le FRS, du moment choisi pour déclencher la grève, de l'importance de faire durer le Front commun, des stages et enseignements cliniques, des lois spéciales (arrêt Saskatchewan), de l'étendue du Front commun, de l'instance qui prend les décisions, etc.

On souligne que les membres pourraient être plus dérangeants pour faire avancer la négociation avant d'en arriver à la grève. On appelle donc à la mobilisation.

Des avis en faveur de la grève sont exprimés.

8.2 Explication du déroulement du vote secret

Marilyn Ouellet explique le déroulement du vote. Des urnes sont installées vers lesquelles les membres doivent se diriger en fonction de la 1^{re} lettre de leur nom de famille. Des bulletins de vote seront remis à chaque membre. On rappelle que l'assemblée se poursuivra après le vote, donc on invite les membres à

rester. On souligne aussi que personne ne doit sortir de la salle pendant le vote.

8.3 Proposition de quatre scrutateurs et scrutatrices

Résolution 221.7

« Noémie Desjardins-Nantais, Noémi Roy et Pierre-Yves Laflèche sont proposé.es comme scrutateurs et scrutatrices pour le vote secret. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Sylvie Savage appuie.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Vote secret

Le vote secret a lieu. Une fois que toutes les personnes membres ont voté, une pause de dix minutes est proposée.

Pendant le temps d'attente, on annonce quelques événements :

- Un 5 à 7 pour les précaires aura lieu le 19 octobre (les permanent.es sont bienvenu.es sur présentation d'un.e précaire);
- Une AG aura lieu le mardi 24 octobre de 9h à 12h. Les membres sont invité.es à s'y présenter en grand nombre.

Le résultat du vote est révélé : 95 % des membres ont voté en faveur du mandat de grève (190 en faveur, 10 contre, 10 abstentions).

9. Plan de mobilisation

Michèle Le Risbé explique qu'il est maintenant temps, à la lumière du vote, d'intensifier et d'accentuer nos moyens de mobilisation. Elle rappelle les jeudis mobilisation et les mêmes créés la semaine dernière. Cette semaine, une augmentation de 30 % sera symboliquement votée jeudi à midi.

Elle présente le plan de mobilisation proposé par l'exécutif. Elle rappelle que la mobilisation doit avoir lieu avant les journées de grève, ce qui pourrait même nous permettre d'éviter les journées de grève.

Elle informe les membres du fait que la direction sera avisée du résultat de notre vote. Elle invite les membres à rappeler le résultat du vote dans les instances auxquelles ils participent.

Pour les journées de grève, les membres seront invités à se mobiliser et à proposer des idées afin d'occuper le temps de piquetage. Quelques activités sont suggérées. Les membres sont invités à s'impliquer dans le comité de mobilisation puisque l'exécutif aura besoin d'aide.

Le comité mobilisation se réunira le mardi 10 octobre à 11h30 au bureau du SPECS. Les membres sont invités à se joindre à la réunion pour partager leurs idées et s'impliquer dans la mobilisation.

Michèle rappelle l'importance de faire toutes les petites actions de visibilité et de dérangement possibles. Elle mentionne aussi l'importance de suivre l'information publiée dans le QLP.

Elle présente la **recommandation 3** :

Résolution 221.8

« Il est proposé que l'assemblée générale adopte le plan de mobilisation présenté par l'exécutif du SPECS-CSN. »

Michèle Le Risbé propose et Manon Poulin appuie.

On demande à l'exécutif de discuter avec les syndicats de la région afin d'organiser des actions conjointes.

On suggère que des actions plus dérangeantes devraient être proposées (boycotter certaines instances par exemple). Les membres de l'exécutif soulignent que les instances syndicales appellent à la visibilité dérangeante présentement plutôt qu'au boycott. Il faut donc déranger les instances auxquelles on assiste.

On demande s'il est possible de faire notre piquetage à l'extérieur du lieu de travail. Par exemple, on suggère de bloquer une route passante à l'heure de pointe, en association avec d'autres syndicats, pour attirer l'attention médiatique. On aimerait faire des actions d'envergure.

On rappelle que la pression ne doit pas être mise seulement sur les épaules de l'exécutif. Les actions de mobilisation ne seront efficaces que si les membres s'y présentent nombreux. On rappelle aussi la possibilité de refaire un grand tintamarre.

On suggère que toutes les personnes membres mettent leur drapeau vert du Front commun sur leur galerie pour que la couleur en soit visible. Alexandre Boucher-Bonneau pense qu'on pourrait obtenir des drapeaux et des t-shirts si on en fait la demande.

On rappelle que toutes les actions sont bonnes, les petites comme les grandes, et que c'est l'accumulation qui occasionne un impact. On rappelle que chaque membre a un rôle pour informer la société au sujet de notre négociation et de notre mobilisation.

Les membres de l'exécutif soulignent qu'ils vérifieront l'aspect légal de chacune des actions et les proposeront ensuite aux membres.

On propose de soutenir les autres syndicats moins nombreux si jamais la grève se prolonge afin d'éviter la démotivation et la démobilisation. Cela soutiendrait le Front commun.

On aimerait que la présentation des chiffres soit revue (pas 9 % sur 5 ans, mais plutôt 1,8 % par année).

On souligne la lourdeur des actualisations de programmes et on suggère que ce soit une des premières tâches à mettre de côté pour mettre de la pression.

Adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de ralliement (si le mandat de grève est rejeté)

Étant donné que le vote a été en faveur du mandat de grève, la recommandation de ralliement n'a pas besoin d'être votée.

La **recommandation 4** est donc caduque.

11. Proposition de destruction des bulletins de vote

Marilyn Ouellet présente la **recommandation 5** :

Résolution 221.9

« Il est proposé de détruire les bulletins de vote sept jours suivant la fin du vote, soit le mercredi 11 octobre 2023. » »

Catherine Ladouceur propose et Philippe Langlois appuie.

Adoptée à l'unanimité.

12. Divers

Les représentants de l'AECS viennent informer l'assemblée du fait que leurs membres ont voté à l'unanimité une motion pour soutenir les enseignant.es dans leurs revendications. L'assemblée remercie les étudiant.es pour ce geste de soutien.

Marilyn Ouellet demande à l'assemblée de féliciter les membres de l'exécutif du SPECS pour l'organisation de cette assemblée complexe qui a demandé beaucoup de travail.

13. Levée de l'assemblée.

Résolution 221.10

« *L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 16h00.* »

Evelyne Letendre propose et Sylvain Charbonneau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Marilyn Ouellet, présidence d'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président

Evelyne Letendre, secrétaire